

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE REVENUS 2006

Indiquez vos nom, prénoms, adresse
et signez votre déclaration au bas de cette page

Nom, prénoms

Adresse

C | ENFANTS EN RÉSIDENCE ALTERNÉE À CHARGE EN 2006

Enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-01-2006 ou nés en 2006 ou handicapés quel que soit leur âge.

Nombre: H Année de naissance:

Dont enfants titulaires de la carte d'invalidité

Nombre: I Année de naissance:

Les réductions d'impôt éventuelles concernant les enfants doivent être indiquées en page 4 de cette déclaration.

Nom et prénom de vos enfants en résidence alternée comptés à charge

Nom et adresse de l'autre parent

1 | GAINS DE LEVÉE D'OPTIONS, REVENUS EXONÉRÉS OU NON IMPOSABLES EN FRANCE

Gains résultant de la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés en cas de revente ou de conversion des actions au porteur dans le délai d'indisponibilité (voir notice).

Inscrire le gain dans la colonne correspondant au temps écoulé entre l'attribution de l'option et la cession ou la conversion au porteur des titres

	Moins de 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans		
Vous	TV <input type="text"/>	TW <input type="text"/>	TX <input type="text"/>		
Conjoint*	UV <input type="text"/>	UW <input type="text"/>	UX <input type="text"/>		
				Vous	Conjoint*
Agents d'assurance : salaires exonérés (option pour le régime fiscal des salariés)				AQ <input type="text"/>	BQ <input type="text"/>
Salariés impatriés : salaires et primes exonérés				DY <input type="text"/>	EY <input type="text"/>
Salaires imposables à l'étranger et non déclarés cases AJ ou BJ, pris en compte pour le calcul de la prime pour l'emploi				LZ <input type="text"/>	MZ <input type="text"/>

3 | PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS, AUTRES GAINS TAXABLES À UN TAUX FORFAITAIRE

Abattement net pour durée de détention des titres en cas de départ à la retraite d'un dirigeant (report de la déclaration n° 2074 DIR) :

- appliqué sur des plus-values
- appliqué sur des moins-values

VA
VB

Plus-values de cession de droits sociaux réalisées
par des personnes domiciliées dans les DOM (report de la déclaration 2074-II DOM)

VE

Gains de cession taxables à 40 %
(titres acquis par la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées depuis le 27-04-2000)

VF

Gains de cession taxables à 30 % (titres acquis par la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions, l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ou l'attribution d'actions gratuites)

VI

Gains de cession de titres acquis par la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions ou l'attribution d'actions gratuites imposables sur option dans la catégorie des salaires

VJ Vous

VK Conjoint*

Distributions par des sociétés de capital-risque taxables à 16 %

VL

Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque

VC

Clôture du PEA avant l'expiration de la 2^e année : gains taxables à 22,5 % (report de la déclaration n° 2074)

VM

Transfert du domicile hors de France avant le 1-01-2005 : plus-values imposées immédiatement en sursis de paiement

VN

4 | CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes perçues en 2005 soumises à la contribution sur les revenus locatifs de 2,5 %

BL

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À le 2007

* Ou partenaire du PACS

C | REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS Y COMPRIS LOUEURS EN MEUBLÉ NON PROFESSIONNELS (SUITE)

	VOUS		CONJOINT*		PERSONNE À CHARGE	
	Avec CGA	Sans CGA	Avec CGA	Sans CGA	Avec CGA	Sans CGA
Régime du bénéfice réel						
Revenus exonérés (y compris plus-values)	NB <input type="text"/>	NH <input type="text"/>	OB <input type="text"/>	OH <input type="text"/>	PB <input type="text"/>	PH <input type="text"/>
Revenus imposables						
• Régime normal	NC <input type="text"/>	NI <input type="text"/>	OC <input type="text"/>	OI <input type="text"/>	PC <input type="text"/>	PI <input type="text"/>
• Régime simplifié	ND <input type="text"/>	NJ <input type="text"/>	OD <input type="text"/>	OJ <input type="text"/>	PD <input type="text"/>	PJ <input type="text"/>
Plus-values de cession taxables à 16 %	NE <input type="text"/>	NK <input type="text"/>	OE <input type="text"/>	OK <input type="text"/>	PE <input type="text"/>	PK <input type="text"/>
Déficits						
• Régime normal	NF <input type="text"/>	NL <input type="text"/>	OF <input type="text"/>	OL <input type="text"/>	PF <input type="text"/>	PL <input type="text"/>
• Régime simplifié	NG <input type="text"/>	NM <input type="text"/>	OG <input type="text"/>	OM <input type="text"/>	PG <input type="text"/>	PM <input type="text"/>
Déficits des années antérieures non encore déduits	RN <input type="text"/> 2000	RO <input type="text"/> 2001	RP <input type="text"/> 2002	RQ <input type="text"/> 2003	RR <input type="text"/> 2004	RW <input type="text"/> 2005

D | REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

	VOUS		CONJOINT*		PERSONNE À CHARGE	
	Régime déclaratif spécial ou micro BNC					
Revenus nets exonérés	HP <input type="text"/>		IP <input type="text"/>		JP <input type="text"/>	
Revenus imposables recettes brutes sans déduire aucun abattement	HQ <input type="text"/>		IQ <input type="text"/>		JQ <input type="text"/>	
Plus-values nettes à court terme	HV <input type="text"/>		IV <input type="text"/>		JV <input type="text"/>	
Plus-values de cession taxables à 16 %	HR <input type="text"/>		IR <input type="text"/>		JR <input type="text"/>	
Moins-values à long terme	HS <input type="text"/>		IS <input type="text"/>		JS <input type="text"/>	
Moins-values nettes à court terme du foyer	KZ <input type="text"/>					
Régime de la déclaration contrôlée						
Revenus exonérés (y compris plus-values)	QB <input type="text"/>	QH <input type="text"/>	RB <input type="text"/>	RH <input type="text"/>	SB <input type="text"/>	SH <input type="text"/>
Revenus imposables	QC <input type="text"/>	QI <input type="text"/>	RC <input type="text"/>	RI <input type="text"/>	SC <input type="text"/>	SI <input type="text"/>
Plus-values de cession taxables à 16 %	QD <input type="text"/>	QJ <input type="text"/>	RD <input type="text"/>	RJ <input type="text"/>	SD <input type="text"/>	SJ <input type="text"/>
Déficits (y compris inventeurs non professionnels)	QE <input type="text"/>	QK <input type="text"/>	RE <input type="text"/>	RK <input type="text"/>	SE <input type="text"/>	SK <input type="text"/>
Jeunes créateurs : abattement 50 %	QL <input type="text"/>		RL <input type="text"/>		SL <input type="text"/>	
Indemnité de cessation d'activité des agents généraux d'assurances	QM <input type="text"/>		RM <input type="text"/>			

E | REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

	VOUS		CONJOINT*		PERSONNE À CHARGE	
	Régime déclaratif spécial ou micro BNC					
Revenus imposables recettes brutes sans déduire aucun abattement	KU <input type="text"/>		LU <input type="text"/>		MU <input type="text"/>	
Plus-values nettes à court terme	KY <input type="text"/>		LY <input type="text"/>		MY <input type="text"/>	
Plus-values de cession taxables à 16 %	KV <input type="text"/>		LV <input type="text"/>		MV <input type="text"/>	
Moins-values à long terme	KW <input type="text"/>		LW <input type="text"/>		MW <input type="text"/>	
Moins-values nettes à court terme du foyer	JU <input type="text"/>					
Régime de la déclaration contrôlée						
Bénéfices	SN <input type="text"/>		NS <input type="text"/>		OS <input type="text"/>	
Plus-values taxables à 16 %	SO <input type="text"/>		NT <input type="text"/>		OT <input type="text"/>	
Déficits	SP <input type="text"/>		NU <input type="text"/>		OU <input type="text"/>	
Jeunes créateurs : abattement 50 %	SV <input type="text"/>		SW <input type="text"/>		SX <input type="text"/>	
Déficits des années antérieures non encore déduits	SR <input type="text"/>					

F | REVENUS À IMPOSER AUX CONTRIBUTIONS SOCIALES

Revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux professionnels et non professionnels, revenus non commerciaux professionnels et non professionnels
 Les cases ci-dessous sont destinées à recevoir le montant net des revenus et des plus-values taxables à 16 % qui n'ont pas fait et qui ne feront pas l'objet d'un prélèvement au titre des contributions sociales par les organismes sociaux (URSSAF, caisses de MSA...). Cette situation se présente notamment pour :

- les plus-values à long terme taxables à 16 % des professions non salariées, quel que soit le régime d'imposition, ainsi que les plus-values exonérées en cas de départ à la retraite (CGI, art.151 septies A) ;
- les revenus commerciaux non professionnels des loueurs en meublé, des loueurs de wagons, des loueurs de containers, des loueurs de fonds de commerce non rémunérés par l'exploitant ;
- les revenus des concessionnaires de droits communaux.

Revenus nets après abattement forfaitaire pour charges de 71 % ou 50 % pour le régime micro, 34 % pour le régime déclaratif spécial et après déduction des déficits.

Montant net des plus-values, après imputation des moins-values réalisées par le titulaire de la plus-value en cas d'imposition au régime micro ou déclaratif spécial.

	VOUS		CONJOINT*		PERSONNE À CHARGE	
	Bénéfices	HY <input type="text"/>		Bénéfices	IY <input type="text"/>	Bénéfices
Plus-values taxables à 16 %	HZ <input type="text"/>		Plus-values taxables à 16 %	IZ <input type="text"/>	Plus-values taxables à 16 %	JZ <input type="text"/>
Plus-values exonérées en cas de départ en retraite	HG <input type="text"/>		Plus-values exonérées en cas de départ en retraite	IG <input type="text"/>		

G | PRIME POUR L'EMPLOI

Activités exercées pendant l'année complète : cochez la case.
 Sinon indiquez le nombre de jours travaillés dans l'année

	VOUS		CONJOINT*		PERSONNE À CHARGE	
		NW <input type="checkbox"/>		OW <input type="checkbox"/>		PW <input type="checkbox"/>
	NV <input type="text"/> Jours		OV <input type="text"/> Jours		PV <input type="text"/> Jours	

* Ou partenaire du PACS

6 CHARGES À DÉDUIRE DU REVENU (Attention = Joignez les justificatifs)

Frais d'accueil sous votre toit d'une personne de plus de 75 ans dans le besoin	EU		Nombre EV	
Nom, adresse du bénéficiaire de votre versement et détail du montant versé				
Pertes en capital souscriptions du 1-01-1994 au 31-12-2002 	CB			
Pertes en capital souscriptions à compter du 1-01-2003 	DA			
Souscriptions au capital des SOFIPÊCHE 	CC			
Déficits globaux des années antérieures non encore déduits les années précédentes	FA	2000	FB	2001
	FD	2003	FE	2004
			FC	2002
			FL	2005

7 CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU CRÉDIT D'IMPÔT (Attention = Joignez les justificatifs)

Frais de garde des enfants, en résidence alternée, de moins de 7 ans au 31-12-2006 	GE	1 ^{ER} ENFANT	GF	2 ^E ENFANT	GG	3 ^E ENFANT
Nombre d'enfants à charge, en résidence alternée, poursuivant leurs études		Collège EB		Lycée ED		Ens. supérieur EG

Investissements outre-mer dans le secteur du logement et autres secteurs d'activité

- dans le secteur du logement du 1-01-2002 au 20-07-2003
- dans les autres secteurs d'activité du 1-01-2002 au 20-07-2003
- dans le secteur du logement intermédiaire du 1-01-2002 au 20-07-2003
- du 21-07-2003 au 31-12-2006. Total réduction d'impôt. Joignez la fiche 2041GE

UA
UB
UJ
UI



Investissements outre-mer dans le cadre d'une entreprise

- Investissements réalisés en 2006. Total réduction d'impôt. Joignez la fiche 2041GE
- Report réduction non imputée les années antérieures: OZ

UR		
RZ	2004	SZ
		2005

Frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou à une association agréée.

	Versements en 2006	Report des versements 2003	Report des versements 2004	Report des versements 2005
--	--------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------

Souscriptions au capital des PME	CF	CL	CM	CN
Souscriptions de parts de FCP dans l'innovation 			GQ	
Souscriptions de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP) 			FQ	
Souscriptions au capital de SOFICA			FN	GN
Intérêts d'emprunts pour reprise de société			FH	48 %
Réduction d'impôt mécénat			US	
Acquisition de biens culturels			UO	
Intérêts paiement différé accordé aux agriculteurs			UM	
Investissements forestiers : joignez la fiche 2041 GK			UN	

Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises Nbre de créateurs aidés FY dont personnes handicapées GY

Cotisations pour la défense des forêts contre l'incendie UC

Aquisition, location, transformation de véhicules GPL, GNV ou électriques : nombre UP (simple) UQ (avec destruction de véhicule)

Investissements locatifs dans le secteur touristique

- Prix de revient ou d'achat du logement ou quote-part de ce prix correspondant aux droits de l'associé dans la société (logement acquis ou achevé en 2006)
- Report des dépenses d'investissement effectuées en 2003
- Report des dépenses d'investissement effectuées en 2004 ou 2005
- Travaux de reconstruction, d'agrandissement, de réparation ou d'amélioration payés en 2006 :
 - dans un village résidentiel de tourisme
 - dans une résidence de tourisme classée ou un meublé de tourisme
- Report des dépenses relatives aux travaux achevés en 2003 ou 2004 bénéficiant du taux de 10 %
- Report des dépenses relatives aux travaux achevés en 2004 bénéficiant du taux de 20 %
- Prix de revient d'un logement réhabilité en 2006 achevé avant le 1-01-1989 ou quote-part de ce prix correspondant aux droits de l'associé dans la société
- Report des dépenses de travaux de réhabilitation achevés en 2004 ou 2005

XC
XD
XF
XG
XH
XJ
XK
XL
XM

8 AUTRES IMPUTATIONS, CONVENTIONS INTERNATIONALES, CRÉDITS D'IMPÔT ENTREPRISE

Retenue à la source ou impôt payé à l'étranger (report de la déclaration n° 2047)	TA	
Retenue à la source élus locaux (cf. document n° 2041 GI)	TH	
Personnes non domiciliées en France : montant de l'impôt en sursis de paiement (cf. document n° 2041 GL)	TN	
Crédit d'impôt pour adhésion à un groupement de prévention agréé	TE	
Investissement en Corse : TG	TO	Report
Crédit d'impôt en faveur de la recherche : – Entreprises (BIC) bénéficiant de la restitution immédiate	TB	TP
– Autres entreprises	TC	Reprise du crédit

Crédit d'impôt famille	UZ	Crédit d'impôt relocalisation en France	WE
Crédit d'impôt apprentissage	TZ	Crédit d'impôt métiers d'art	WR
Crédit d'impôt agriculture biologique	WA	Crédit d'impôt emploi de salariés réservistes	WS
Crédit d'impôt pour prospection commerciale	WB	Crédit d'impôt remplacement pour congé des agriculteurs	WT
Crédit d'impôt équipements en nouvelles technologies	WC	Crédit d'impôt maître restaurateur	WU
Crédit d'impôt formation des dirigeants	WD		